



STATIONNEMENT PROFESSIONNELS

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LA SOUSCRIPTION DES DROITS PROFESSIONNELS

Pour toute souscription des droits de stationnement professionnels, vous devez rassembler les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou permis de conduire du dirigeant
- La carte grise du ou des véhicules concernés par les abonnements
- Un justificatif d'occupation des locaux commerciaux de moins de 3 mois
- Un document permettant de justifier du nombre de salariés et dirigeants exerçant dans l'établissement avec numéro de SIRET